



15ème législature

Question N° : 44669	De M. Pierre Cordier (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >Conséquences des hausses du coût de l'électricité pour les commerces	Analyse > Conséquences des hausses du coût de l'électricité pour les commerces.
Question publiée au JO le : 08/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences de la hausse des prix de l'électricité en 2022 pour les commerces de détail et les entreprises artisanales. Les commerces et artisans du secteur alimentaire font en effet face à des surcoûts considérables, notamment pour le fonctionnement des chambres réfrigérées, des fours, des rôtissoires, des congélateurs et des réfrigérateurs des rayons qui sont particulièrement énergivores. Les hausses considérables du coût de l'électricité, avec des factures qui ont doublé, menacent la pérennité de nombreux commerces qui ne font plus de bénéfices depuis quelques mois. Les conséquences sont importantes sur l'emploi, avec des non-renouvellements de CDD et du chômage partiel. Dans un département comme les Ardennes qui connaît déjà de grandes difficultés économiques et sociales, il est urgent d'aider ces commerces et entreprises artisanales pour préserver les emplois et la vitalité des communes rurales. Il souhaite par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour limiter l'impact de ces augmentations du prix de l'électricité, en particulier pour les commerces de détail et les entreprises artisanales alimentaires.